

Vaccin Oxford/AstraZeneca contre la COVID-19 : ce qu'il faut savoir

2 septembre 2021

[English](#)

[العربي](#)

[中文](#)

[Русский](#)

[Español](#)

[Português](#)

Mis à jour le 17 mars 2021 pour tenir compte du fait que l'OMS a approuvé deux versions du vaccin AstraZeneca/Oxford contre la COVID-19 pour une utilisation d'urgence. Une nouvelle mise à jour a été faite le 19 avril 2021 pour tenir compte de la dernière déclaration du Comité consultatif mondial de l'OMS pour la sécurité des vaccins.

Le Groupe stratégique consultatif de l'OMS (SAGE) sur la vaccination a publié des recommandations provisoires sur l'utilisation du vaccin Oxford/AstraZeneca (AZD1222) contre la COVID-19.

Cet article présente un résumé de ces recommandations provisoires ; le document d'orientation peut être consulté [ici](#).

Qui doit être vacciné en premier ?

Tant que l'approvisionnement en vaccins est limité, il est recommandé de donner la priorité aux agents de santé à haut risque d'exposition et aux personnes âgées, notamment celles âgées de 65 ans et plus.

Les pays peuvent se référer à la [Feuille de route de l'OMS pour l'établissement des priorités](#) et au [Cadre de valeurs de l'OMS](#) pour obtenir des conseils sur les groupes cibles à vacciner en priorité.

Qui d'autre peut se faire vacciner ?

La vaccination est recommandée pour les personnes atteintes de comorbidités dont on sait qu'elles augmentent le risque de développer une forme sévère de COVID-19, notamment l'obésité, les maladies cardiovasculaires, les maladies respiratoires et le diabète.

Bien que des études supplémentaires soient nécessaires chez les personnes vivant avec le VIH ou présentant une maladie auto-immune, ou chez les personnes immunodéprimées, les sujets de cette catégorie appartenant à un groupe auquel la vaccination est recommandée peuvent être vaccinés après avoir été informés et conseillés.

La vaccination peut être proposée aux personnes qui ont déjà contracté la COVID-19 par le passé, mais celles-ci peuvent envisager de reporter leur vaccination contre la COVID-19 jusqu'à six mois après l'infection par le SARS-CoV-2, afin de permettre à d'autres personnes ayant besoin du vaccin de façon plus urgente de passer en premier.

La vaccination peut être proposée aux femmes qui allaitent si elles font partie d'un groupe auquel la vaccination est recommandée. L'OMS ne recommande pas l'arrêt de l'allaitement maternel après la vaccination.

Faut-il vacciner les femmes enceintes ?

La grossesse expose les femmes à un risque plus élevé de forme grave de la COVID-19, mais on dispose de très peu de données pour évaluer la sécurité du vaccin pendant la grossesse.

Les femmes enceintes peuvent recevoir le vaccin si les avantages de la vaccination chez une femme enceinte l'emportent sur les risques potentiels du vaccin.

Ainsi, les femmes enceintes à haut risque d'exposition au SARS-CoV-2 (par exemple les agentes de santé) ou présentant des comorbidités qui augmentent le risque de développer une forme sévère de la maladie peuvent être vaccinées en concertation avec leur dispensateur de soins de santé.

Qui ne doit pas se faire vacciner ?

Les personnes ayant des antécédents de réaction allergique grave à l'un des composants du vaccin ne doivent pas être vaccinées.

Le vaccin n'est pas recommandé pour les personnes âgées de moins de 18 ans dans l'attente des résultats d'études complémentaires.

Quelle est la posologie recommandée ?

La posologie recommandée est de deux doses administrées par voie intramusculaire (0,5 ml chacune) avec un intervalle de 8 à 12 semaines.

Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour comprendre la protection potentielle à plus long terme après l'administration d'une seule dose.

Le vaccin est-il sûr ?

Deux versions du vaccin – produites par AstraZeneca-SKBio (République de Corée) et le Serum Institute of India – ont été autorisées pour une utilisation d'urgence par l'OMS. Lorsque le vaccin a été examiné par le Groupe stratégique consultatif d'experts (SAGE) sur la vaccination, il l'avait déjà été par l'Agence européenne des médicaments.

L'EMA a rigoureusement évalué les données de qualité, de sécurité et d'efficacité du vaccin et a recommandé l'octroi d'une autorisation conditionnelle de mise sur le marché pour les personnes âgées de 18 ans et plus.

Le Comité consultatif mondial pour la sécurité des vaccins, un groupe d'experts qui fournit à l'OMS un avis indépendant et faisant autorité concernant l'utilisation sans danger des vaccins, reçoit et évalue les rapports sur les événements de sécurité suspectés ayant potentiellement un impact international.

Quelle est l'efficacité du vaccin ?

Le vaccin AZD1222 contre la COVID-19 a une efficacité de 63,09 % contre l'infection symptomatique par le SARS-CoV-2.

Des intervalles plus longs entre les doses, dans la fourchette de 8 à 12 semaines, sont associés à une plus grande efficacité vaccinale.

Est-il efficace contre les nouveaux variants ?

Le SAGE a examiné toutes les données disponibles sur les performances du vaccin dans les milieux où circulent des variants dits inquiétants. Il recommande actuellement l'utilisation du vaccin AZD1222 conformément à la Feuille de route de l'OMS pour l'établissement des priorités, même si des variants du virus sont présents dans le pays. Les pays doivent évaluer les risques et les avantages en tenant compte de leur situation épidémiologique.

Les résultats préliminaires soulignent la nécessité urgente d'une approche coordonnée pour la surveillance et l'évaluation des variants et de leur impact potentiel sur l'efficacité vaccinale. L'OMS mettra à jour ses recommandations au fur et à mesure que de nouvelles données seront disponibles,.

Empêche-t-il l'infection et la transmission ?

On ne dispose pas de données suffisantes concernant l'impact de l'AZD1222 sur la transmission ou l'excrétion virale.

En attendant, il convient de maintenir et de renforcer les mesures de santé publique efficaces : port du masque, distanciation physique, lavage des mains, hygiène respiratoire en cas de toux ou d'éternuement, évitement des foules et bonne ventilation des lieux clos.

Le vaccin AstraZeneca est efficace et sans danger pour protéger les gens contre les risques extrêmement graves liés à la COVID-19, y compris le décès, l'hospitalisation et les formes graves de la maladie (situation au 19 avril 2021). Lire la [déclaration](#) (en anglais) du 16 avril 2021 du Comité consultatif mondial de l'OMS pour la sécurité des vaccins à propos du vaccin AstraZeneca contre la COVID-19, qui prend acte de

rapports faisant état d'effets secondaires très rares. Le Conseil des organisations internationales des sciences médicales range les manifestations indésirables des médicaments et des vaccins dans les catégories suivantes selon leur fréquence :

- Très courantes > 1/10
 - Courantes (fréquentes) > 1/100 et < 1/10
 - Peu courantes (peu fréquentes) >1/1000 et < 1/100
 - Rares > 1/10000 et <1/1000
 - Très rares < 1/10000
-